

# COMMUNE D' YEVRES

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 20 février 2014**

Nombre de membres : 19  
Procuration : 00

Présents : 17  
Votants : 17

Le 20 février 2014, à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Yèvres, s'est réuni, en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DOUSSET Dominique, Maire.

Le procès verbal de la précédente séance, en date du 19 décembre 2013, est approuvé à l'unanimité.

### **ECLAIRAGE PUBLIC A COULAMERT : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDE 28**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energies (SDE) peut subventionner les travaux dans le cadre d'un nouvel éclairage public à Coulamert.

Le montant des travaux s'élève à 1 720,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies une subvention pour ces travaux.

### **ECLAIRAGE PUBLIC ARRÊT DE BUS RD 955 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDE 28**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDE peut subventionner les travaux dans le cadre d'un nouvel éclairage public sur la RD 955, au niveau de l'arrêt de bus.

Le montant des travaux s'élève à 1 030,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Président du SDE une subvention pour ces travaux.

### **ASSURANCE DES BÂTIMENTS TRANSFERES : DEMANDE DE REMBOURSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE-GOUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Yèvres a transféré à la Communauté de communes du Perche-Gouet certains bâtiments (école primaire, école maternelle, accueil périscolaire et bibliothèque).

La garantie assurance étant à la charge de la commune, il convient que la Communauté de communes rembourse la commune, pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander ce remboursement.

### **REHABILITATION DU RESTAURANT : AVENANTS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs avenants pour les travaux de réhabilitation du restaurant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces avenants et autorise Monsieur le Maire à les signer.

### **DEVIS POUR LA REDACTION DU BAIL COMMERCIAL ET DU CONTRAT DE CESSION DU MATERIEL POUR LE RESTAURANT LE ST JACQUES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis du Cabinet d'avocat ARLY GUYOT, pour la rédaction du bail commercial et du contrat de cession à paiement différé du matériel pour le restaurant le Saint-Jacques.

Le montant du devis s'élève à 1 500,00 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune réglera la totalité due, et que le locataire prendra à sa charge la moitié de ce devis, soit 750,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à demander la somme de 750,00 € au locataire.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire à autoriser la société le Saint-Jacques à fixer son siège social et son établissement principal dans les locaux dépendant de l'immeuble sis à YEVRES (Eure-et-Loir), 24 Ter rue Emile Delavallée, immeuble dont la commune d'YEVRES est régulièrement propriétaire.

### **DEMANDE D'ADHESION AU CONSERVATOIRE DU MACHINISME ET DES PRATIQUES AGRICOLES (COMPA)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'adhésion au Conservatoire du Machinisme et des Pratiques Agricoles (COMPA), pour l'année 2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une cotisation comme commune de soutien, soit 20,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de cotiser au COMPA, pour un montant de 20,00 €, pour l'année 2014.

### **CONTRAT DE CONCESSION ET D'AMENAGEMENT AVEC LA SAEDEL : COMPTE RENDU D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu d'activité de la SAEDEL, pour l'année 2012, suite au contrat de concession d'aménagement du 4 décembre 2007.

Ce compte rendu d'activité comprend :

- Une note de conjoncture,
- Le bilan prévisionnel actualisé au 31/12/2012,
- Le plan de trésorerie prévisionnel,
- Les tableaux des acquisitions et des ventes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce compte rendu d'activité et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

### **DEMANDE DE DEPOSE D'OUVRAGE AUPRES D'ERDF**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un poteau électrique, situé sur une parcelle à la Juquelière, qui ne dessert aucune habitation ou éclairage public, peut être déposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Demande au Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir de bien vouloir autoriser le concessionnaire à déposer cet ouvrage ;
- Confirme qu'aucun point de livraison existant (habitation, forage, hangar,...) ou à créer n'est desservi par le présent ouvrage ;
- S'engage, en cas de nécessité de reconstruction de tout ou partie de cet ouvrage, à prendre financièrement en charge l'intégralité des coûts relatifs à ces travaux ;
- S'engage à fournir au Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir le tracé de l'ouvrage par un extrait de fonds de plan cadastral.

### **PERMANENCES ELECTIONS MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal fixe les permanences pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014.

### **CONTRAT DE VERIFICATION DES PANNEAUX DE BASKET**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un contrat de l'APAVE, pour les vérifications des panneaux de basket de la salle des sports.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce contrat et autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE D'ASSURANCE :** **SINISTRE SUR VOIE COMMUNALE A MONTEMONT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un chèque de l'assurance MMA, pour un sinistre survenu sur une voie communale à Montemont.

Le montant du chèque s'élève à 263,12 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce chèque et autorise Monsieur le Maire à l'encaisser.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- qu'un devis pour un feu clignotant, en plus de l'éclairage, pour l'arrêt de bus sur la RD 955, est en attente.
- que le bail du St Jacques est en cours de rédaction et que l'ouverture est prévue aux environs du 1<sup>er</sup> avril.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal :

- d'une demande de tarif réduit de la location de la salle récréative, de l'Etoile de Brou, section football. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.
- d'une demande de subvention du Centre de Formation d'Apprentis du Mans. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.
- de divers remerciements pour subventions et bons d'achat de fin d'année 2013.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2013, et rappelle les principaux investissements à prévoir au budget primitif 2014.

Monsieur le Maire rappelle des dates à retenir :

- conseil communautaire le 12/03 à Yèvres,
- commission des finances le 11/03,
- conseil municipal le 13/03,
- comité syndical du SICTOM le 17/03,
- cérémonie de la FNACA le 22/03 à 11h30 à Yèvres,

Monsieur le Maire évoque plusieurs problèmes de discipline à l'interclasse entre midi et 13h20, sur le temps de restauration scolaire. En conséquence, un agent communal supplémentaire assurera l'encadrement des élèves pendant ce créneau horaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que l'installation de sèche-mains électriques dans les toilettes de la salle récréative est à l'étude ;
- que le banquet des aînés aura lieu le 04 mai, avec des invitations écrites.

Monsieur DOUARD informe le Conseil Municipal :

- que Monsieur COISPEAU interviendra prochainement pour le démontage de l'ancien monument aux morts et l'élagage de quelques arbres.
- qu'une infiltration persiste dans un logement de la maison Trambly. Conseil sera demandé à Monsieur COISPEAU.

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal :

- que les parcours du cœur auront lieu le 4 avril (pour les scolaires) et le -6 avril
- que la commune a jusqu'au 10 avril pour choisir le programme des Scènes euréliennes.

Monsieur BOULAY informe le Conseil Municipal qu'un trottoir est abimé rue Jean Moulin. Monsieur DOUARD répond que le programme de réparation de la voirie communale est déjà finalisé, mais que la possibilité de rajouter ces travaux sera examinée.

Monsieur PERRY demande ce que vont devenir les canons et les obus de l'ancien monument aux morts.  
Monsieur le Maire répond qu'ils vont être stockés et conservés pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.